



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 14735

Texte de la question

M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, attache une grande importance aux NTE (nouvelles techniques éducatives). Celles-ci étant amenées à prendre une part croissante dans l'enseignement, M Guy Lengagne lui demande s'il ne serait pas opportun de mettre en place, dans toutes les formations initiales des futurs enseignants une formation aux NTE réactualisée par des stages réguliers, évitant ainsi de faire appel à des personnes extérieures au système éducatif.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi d'orientation prévoit dans son article 16 la création, dans chaque académie, d'un institut universitaire de formation des maîtres. Une réflexion est engagée au ministère de l'éducation nationale sur ce sujet, réflexion à laquelle sont associés tous les partenaires. C'est dans ce cadre que tout naturellement la réflexion sur les nouvelles techniques éducatives devra trouver sa place.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14735

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2748